

Des partenaires s'unissent pour soutenir les projets

Le 26 novembre 2015, à l'initiative de Pôle emploi d'Aubagne et dans ses locaux, une charte pour favoriser la création et la reprise d'entreprises par les demandeurs d'emplois a été signée par une quinzaine de partenaires dont la Ville d'Aubagne.

La signature d'une charte pour favoriser la création et la reprise d'entreprises est une manière de formaliser et d'améliorer des pratiques déjà existantes, de mieux informer, conseiller et suivre les créateurs et repreneurs. Parmi les signataires, on trouve notamment la PACI (Plate-forme Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative), l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Accès conseil, CoSens, la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, la chambre de métiers et de l'artisanat PACA, CRA (Cédants et repreneurs d'affaires), ADAI, RAM (assurance santé maladie des professionnels indépendants).

En 2015, Pôle emploi Aubagne a organisé 48 ateliers d'information sur la création d'entreprise et sur l'auto-entrepreneuriat et orienté 300 demandeurs créateurs vers différents partenaires. Ce dispositif a concerné 8% des demandeurs d'emploi, soit 950 porteurs de projets, dont 250 ont déjà créé leur entreprise. En 2015, Pôle emploi Aubagne a organisé 48 ateliers d'information sur la création d'entreprise et sur l'auto-entrepreneuriat et orienté 300 demandeurs créateurs vers différents partenaires. *« La résorption du chômage passe aussi par la création de son propre emploi »*, a assuré Cyril Niedzweski, directeur de l'agence Pôle emploi d'Aubagne qui, en février prochain, prévoit de mettre en service un réseau social d'entraide entre les demandeurs d'emploi.

Plus globalement en Pays d'Aubagne et de l'Etoile, 1 091 entreprises ont été créées en 2014, selon les chiffres du portail de création et de la reprise d'entreprises « J'entreprends dans le 13 ». *« Toutes les initiatives en faveur de l'emploi doivent être soutenues*, a souligné Gérard Gazay, maire d'Aubagne, à l'occasion de la signature de la charte, *et nous participerons aux ateliers et aux comités de suivi qui évalueront les actions engagées. J'ai insisté*, a-t-il également déclaré, *pour que des objectifs soient fixés et nous veillerons à ce que tous les moyens soient mis à la disposition des intéressés pour atteindre ces objectifs »*.